Image not found or type unknown

Pénalité suite non présentation du vendeur chez le notaire

Par **Xtof65**, le **17/02/2020** à **15:28**

Bonjour. Notre achat immobilier devait se concrétiser le 28 janvier mais les vendeurs ne se sont pas présentés pour un différend entre-eux sur la répartition des fruits de la vente. Nous avions quitté notre logement et avons du trouver un AirBnb pour loger. Notre déménagement a été envoyé dans un entrepôt. La signature devrait se concrétiser le 20 février sous réserve d'accords entre vendeurs. Si cette signature se réalise sommes-nous en droit de demander des indemnités pour les frais engagés? Le notaire peut il mettre un montant (environ 3000 euros) sous sequestre ? Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés